

CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL NAUTIQUE

1. Le loueur

SAS SIOULE CANOE
41 Rue des Nières
03450 EBREUIL
SIRET 933 761 348 00012



2. Le locataire

Nom du locataire responsable du groupe

Prénom

Né(e)(e) le

Nom de la réservation si différente

Adresse

CP

Ville

Tel

Email

3. Le matériel loué

Le loueur met à disposition le matériel ci-après désigné, au locataire, qui accepte et reconnaît avoir reçu en état satisfaisant de pratique, conforme à sa destination : canoë(s) et/ou kayak(s) selon nombre précisé dans la colonne 2 de l'article V, 1 gilet aide à la flottabilité par personne à partir de 6 ans, 1 pagaie par personne, bidon (selon nombre précisé dans la colonne 5 de l'article V). Par ailleurs, il est précisé que le loueur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation des ou du bidon(s) par le locataire, ni de l'utilisation par la ou les personne(s) pour le compte desquelles le locataire a loué ce matériel en raison d'un défaut de fermeture ou d'attache en cours de transport ou tout défaut d'étanchéité.

4. Obligation des parties

Obligation du loueur

Le loueur s'engage :

- à ne pas louer à tout mineur seul sauf si celui-ci est accompagné par une personne majeure.
- à informer le locataire de l'ensemble de ses obligations décrites précisément ci-dessous.

Obligation du locataire

Le locataire s'engage pour sa personne et pour l'ensemble des participants qu'il représente :

- à ce que chacun sache nager 25 mètres et soit capable de s'immerger.
- à ce que chaque personne porte un gilet d'aide à la flottabilité et des chaussures fermées pendant toute la période de navigation.
- à assurer la sécurité des enfants qu'il accompagne.
- à restituer dans leur état originel au loueur l'ensemble du matériel objet de la présente prestation.

- à avoir souscrit un contrat de responsabilité civile vie privée en cours de validité au jour de la location.
- à ne pas avoir de contre-indication physique à la pratique de l'activité.
- à ne pas naviguer en état d'ébriété.
- à ne pas transporter ni consommer d'alcool ou de stupéfiants durant la location.
- à avoir pris connaissance du règlement intérieur mis à sa disposition par le loueur décrivant entre autres les dangers, difficultés et réglementations relatifs au parcours.
- à s'interdire : de naviguer avec un enfant de moins de 6 ans, de porter des bottes, d'abandonner son matériel nautique et ses débris sur le parcours ainsi que de pénétrer sur les propriétés privées longeant les parcours dont l'accès est interdit.
- à régler le montant ou le solde de l'ensemble du matériel loué avant la prise en possession de celui-ci en chèque ou espèces
- à rembourser au loueur le montant du matériel perdu ou ayant subi une détérioration majeure selon les tarifs unitaires indiqués dans le tableau ci-dessous :

Canoë	Kayak	Gilet aide à la flottabilité	Bidon	Pagaie kayak	Pagaie canoë
520€	410€	45€	35€	40€	25€

5. Prestations concernées

Parcours choisi	☐ Chouvigny	☐ Menat	Nb de pers.	
Heure départ			Nb de bidon(s)	
Heure d'arrivée			Transport de pers. et du matériel	INCLUS
Matériel loué	Canoë(s)	Kayak(s)	PRIX total TTC <i>(hors casse/perte et retard)</i>	€

Les frais de transports des personnes sont inclus dans les tarifs et ne sont pas déductibles du prix total.

En cas de conditions météorologiques ou hydrologiques défavorables dont il est le seul juge, le loueur peut sans préavis refuser la location sous la seule réserve du remboursement des acomptes éventuellement versés.

Par ailleurs, en cas de dépassement de l'heure d'arrivée maximum, seul le transport des chauffeurs sera assuré.

Pour l'exécution des présentes, et notamment la signification de tous actes, le loueur fait élection de domicile dans le lieu de la signature du présent contrat.

Date :

Signature du locataire responsable
précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature de SIOULE CANOE